

# Principales caractéristiques des ORNANE

## Cadre juridique de l'opération

Le 29 décembre 2020, agissant sur décision du Conseil d'administration du principe de l'émission d'un nombre maximum de 200 ORNANE d'une valeur nominale unitaire de 100 000 € chacune, lui-même faisant usage de la délégation de compétence et des autorisations conférées aux termes de la 15<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2020 (suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires), le directeur général a décidé de signer le contrat d'émission avec ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES et de procéder au tirage de la première tranche de 6 M€ par émission de 60 ORNANE.

## Modalités de l'opération et calendrier

Ce financement en fonds propres d'un montant nominal maximum de 20 M€ est réalisé par l'émission et la souscription de 200 obligations convertibles et/ou remboursables en actions nouvelles ou existantes ou en numéraire de la Société (les « ORNANE ») d'un montant de 100 000 €, chacune intégralement réservée à ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES (l' « Investisseur »).

Conformément au contrat d'émission, une première tranche de 6 M€ a été tirée par la souscription de 60 ORNANE d'une valeur nominale de 100 000 € chacune.

Sous réserve que les conditions prévues au contrat d'émission soient remplies et que la Société en fasse la demande, l'Investisseur souscrira les 140 ORNANE restantes en trois tranches supplémentaires d'ici fin 2023.

Les ORNANE sont souscrites avec une décote de 6%, soit 94 000 € par ORNANE.

Les ORNANE ne feront pas l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur un quelconque marché et ne seront par conséquent pas cotées.

Le rôle du souscripteur initial est d'assurer à la société une levée progressive de fonds. Il n'a pas vocation à conserver les titres et rester durablement actionnaire de la société mais à les vendre progressivement sur le marché.

Cette opération ne donne pas lieu à la publication d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers.

La Société tiendra à jour sur son site Internet un tableau récapitulatif des ORNANE et du nombre d'actions en circulation.

## Incidence théorique

Sur la base du prix de référence fixe de 1,015€ applicable pour les 70 premiers jours calendaires, un actionnaire détenant 1% du capital de la Société et ne participant pas à l'opération verrait sa participation passer à (i) 0,811% en cas d'exercice de l'intégralité des tranches conduisant à une levée de fonds totale de 6 M€ par la création de 5 911 330 actions nouvelles et (ii) 0,563% en cas d'exercice de l'intégralité des tranches conduisant à une levée de fonds totale de 20 M€ par la création de 19 704 433 actions nouvelles.

### *Incidence théorique sur la participation*

En %	Participation de l'actionnaire en %	
	Base non diluée	Base diluée
Avant émission des actions nouvelles	1,000%	0,974%
Après émission de 5 911 330 actions nouvelles	0,811%	0,794%
Après émission de 19 704 433 actions nouvelles	0,563%	0,555%

### *Incidence théorique sur les capitaux propres*

En euros et par actions	Capitaux propres au 31 décembre 2019	
	Base non diluée	Base diluée
Avant émission des actions nouvelles	-0,0071 €	-0,0069 €
Après émission de 5 911 330 actions nouvelles	-0,0058 €	-0,0056 €
Après émission de 19 704 433 actions nouvelles	-0,0040 €	-0,0039 €

<b>Investisseur / Souscripteur</b>	ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES LLC, un fond géré par ATLAS CAPITAL MARKETS, une société ayant son siège social au 3 <sup>rd</sup> Floor Queens gate House, 113 South Church Street Grand Cayman, KY1-1002, Iles Cayman
<b>Tranches</b>	<p>Quatre tranches respectivement de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 6 M€, représentée par 60 ORNANE d'une valeur nominale de 100 000 €,</li><li>- 4 M€, représentée par 40 ORNANE d'une valeur nominale de 100 000 €,</li><li>- 5 M€, représentée par 50 ORNANE d'une valeur nominale de 100 000 €, et</li><li>- 5 M€, représentée par 50 ORNANE d'une valeur nominale de 100 000 €</li></ul> <p>soit un total de 20 M€ maximum.</p> <p>La première tranche de 6M€ a été reçue le 5 janvier 2021.</p> <p>Les autres tranches seront tirées à l'initiative de la Société, à l'issue d'une période intercalaire minimum de 60 jours de négociation entre chaque tirage (réduite à 30 jours de négociation pour la seconde tranche), sous réserve de certaines conditions prévues au contrat d'émission (absence de cas de défaut, de changement défavorable significatif ou de changement de contrôle de la Société, cotation des actions de la Société, volume d'échange minimum sur le titre capitalisation boursière, etc.).</p> <p>La seconde tranche pourra être tirée même si les 60 ORNANE de la première tranche n'ont pas été intégralement converties.</p>

<b>Prix de Souscription de l'Obligation</b>	94% de la valeur nominale des ORNANE, soit 94 000 € pour chaque ORNANE.
<b>Durée</b>	Trente-six (36) mois à compter de leur date d'émission.
<b>Taux d'intérêt</b>	5% l'an.
<b>Remboursement à l'échéance</b>	Si à leur date d'échéance, les Obligations n'ont pas été remboursées en actions ou rachetées, le porteur d'Obligations devra demander leur remboursement en actions.
<b>Remboursement anticipé des ORNANE</b>	La Société pourra remboursement à tout moment tout ou partie des ORNANE en circulation à un prix de remboursement de 106% de la valeur nominale, soit 106 000 € par ORNANE.
<b>Cas de défaut</b>	Les cas de défaut incluent notamment le non-respect des engagements de la Société aux termes du contrat d'émission d'ORNANE, un défaut de paiement sur un autre endettement significatif de la Société, le retrait de la cote des actions de la Société, un changement de son contrôle, une liquidité minimum, etc. Aucun <i>covenant</i> financier n'est en revanche prévu.
<b>Prix de conversion des Obligations</b>	Jusqu'au 70 jours calendaires à compter de premier versement 2021, chaque ORNANE donnera droit à 98 522 actions (soit un taux de conversion fixe tenant compte d'un cours de référence de l'action de 1,015 €), sauf événements permettant par anticipation à l'Investisseur de convertir au taux de conversion flottant ci-après. Après cette date, l'Investisseur aura l'option de convertir sur la base (i) du taux de conversion fixe ci-dessus ou (ii) d'un taux de conversion flottant calculé sur le plus bas cours moyen pondéré par les volumes d'un jour de négociation pendant une période de dix (10) jours de négociation précédant immédiatement la date de conversion des ORNANE.
<b>Actions nouvelles</b>	Les actions nouvelles de la Société émises sur conversion des ORNANE porteront jouissance courante. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de et feront l'objet, d'une admission aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris. La Société tiendra à jour sur son site internet un tableau de suivi des ORNANE et du nombre d'actions en circulation.
<b>Frais et commissions liés à l'opération</b>	Montant total des commissions liées à l'opération : 7% du montant levé dans le cadre de chaque tirage de tranche.  Montant total des frais liés à l'opération : environ 50.000 euros HT.

### Risques encourus par les investisseurs

Les principaux facteurs de risques liés à l'opération sont les suivants :

- La conversion des ORNANE, l'exercice des instruments existants donnant accès au capital

existants, ainsi que toutes attributions ou émissions nouvelles entraîneraient une dilution pour les actionnaires ;

- Les actions de la société sont soumises aux fluctuations de marché. En outre, un marché liquide pourrait ne pas perdurer ;
- Le cours des actions de la société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ; et
- La cession d'un nombre important d'actions de la société, y compris par l'Investisseur, pourrait avoir un impact significatif sur le cours de bourse des actions de la société.

L'attention du public est également portée sur les facteurs de risque relatifs à la société et à son activité, décrits dans le Rapport Financier Annuel 2019 ainsi que dans le Rapport Financier Semestriel 2020 disponibles sur le site Internet de la société. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la société.